Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Adopté le 24 avril 2022

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil d'administration (100e séance)
Le lundi 7 mars 2022 à 18h30
Vidéoconférence sous la présidence de M. Jacques Perreault

Présents :	Mme Julie Boudreau (jusqu'au point 9 inclusivement) Mme Mélissa Djadi Mme Geneviève Gagné Dr Simon Kouz Mme Caroline Lamoureux Mme Suzanne Lepage M. Ronald Nicol M. Jacques Perreault, président Mme Maryse Poupart Dr Harry Max Prochette M. Normand Rivest Mme Lucie Tremblay	**Absents :**	Mme Solange Dubé Mme Esther Fournier M. Renald Magny Mme Thérèse Joly
		Invités :	M. Philippe Ethier, PDGA Mme Annie Plante, DGA Dr Lionel Jospitre Dre Thibeault (point 8) M. Guy Niquay et Mme Caroline Martel (point 9) Mme Chantal Garneau (point 15)
		Secrétaire-rédactrice :	Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h35

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-020

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 24 janvier 2022

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-021

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 Séance extraordinaire du 8 février 2022

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-022

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 8 février 2022 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- À la séance ordinaire du 24 janvier dernier, M. Norman Gugg a été nommé au poste de directeur adjoint des programmes santé mentale et dépendance. Il est entré en fonction le 31 janvier dernier.
- Lors d'une séance spéciale qui a eu lieu le 8 février 2021, le conseil d'administration a procédé à la nomination de M. François Desrosiers au poste de directeur adjoint des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique. Son entrée en fonction a été fixée au 21 mars 2022.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

- Aucune question n'a été adressée par le public.

7. INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Nous avons été informés par le MSSS du report à l'automne prochain du processus de nomination des membres du conseil d'administration.
- La présidente-directrice générale souhaite la bienvenue à Dr Jospitre, directeur des services professionnels. Ce dernier est entré en fonction aujourd'hui de façon progressive et sera avec nous à temps complet à compter du 4 avril prochain. Dr Jospitre remercie les membres du conseil. Le président du conseil d'administration lui souhaite la bienvenue et l'assure de la collaboration du conseil d'administration.
- Le 25 janvier dernier, la direction annonçait la réalisation du projet d'entrepôt régional. Cet entrepôt permettra à notre organisation de se doter d'une capacité d'entreposage supplémentaire qui pourra répondre aux besoins grandissants des activités du CISSS.
- Dans un communiqué de presse émis le 1er février dernier, le MSSS annonçait la construction d'une nouvelle maison des aînés dans la région, laquelle sera située près du CHDL. Ce site permettra de relocaliser les résidents du CHSLD St-Eusèbe et Parphilia Ferland.
- Les travaux pour la construction des maisons des ainés vont bon train. De plus, le 8 mars aura lieu un point de presse annonçant la reconstruction du CHSLD Ste-Élisabeth en maison des aînés (42 places).
- La présidente-directrice générale a participé à une conférence de presse du premier ministre le 25 février dernier pour l'annonce concernant l'agrandissement du Centre à nous de Repentigny, où des équipes du CISSS occuperont des espaces.

- La visite d'agrément pour les secteurs santé physique, services généraux et télésanté se déroulera du 5 au 10 juin 2022.
- Le 11 mars 2022 soulignera la journée nationale de commémoration des victimes de la COVID-19 décrétée par le gouvernement du Québec. Les drapeaux du Québec des installations du CISSS seront mis en berne pour l'occasion.
- En suivi du dépôt de quatre projets aux prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, ceux-ci n'ont pas été sélectionnés par le jury provincial.

8. ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19

8.1 Présentation de la situation épidémiologique dans Lanaudière en date du 7 mars 2022

Dre Lynda Thibeault présente et commente l'état de la situation de la COVID-19 dans la région en date du 7 mars 2022.

Elle présente également un bilan des activités réalisées et les résultats des questionnaires distribués à la clinique de vaccination mobile de St-Lin-Laurentides, dans le cadre d'un plan de promotion de la vaccination.

8.2 État de situation sur la vaccination populationnelle

M. Philippe Ethier présente un état de situation sur la vaccination populationnelle et répond aux questions des membres.

9. PLAN D'ACTION DE L'ORGANISATION POUR LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES CULTURELLEMENT SÉCURISANTES

Le président invite M. Guy Niquay, adjoint à la PDG – relations avec les communautés autochtones, et Mme Caroline Martel, conseillère-cadre, à présenter l'état d'avancement des travaux de sécurisation culturelle des communautés autochtones.

Ils abordent notamment : la concertation de nos actions, les principaux mécanismes de coordination et lieux de rencontres, les objectifs du plan d'action et les axes d'orientation retenus, de même que les étapes franchies. Ils entretiennent également les membres sur la mise en place d'un projet culturellement sécurisant : *Place Wicakemowin*, qui se veut un lieu d'accueil et une centrale de rendez-vous adaptés à la clientèle autochtone.

La présidente-directrice générale souligne l'engagement de l'équipe qui s'est rapidement mobilisée afin de donner les meilleurs soins et services à la communauté. Des résultats concrets sont constatés.

Les membres du conseil expriment leur satisfaction quant au travail colossal effectué dans la dernière année, soulignant que les audiences publiques avaient lieu il y a moins d'un an.

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RECOMMANDATIONS

10. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES : RENCONTRE DU 31 JANVIER 2022

10.1 Rapport de la présidente

Mme Suzanne Lepage, présidente, dépose et commente un résumé de la rencontre du 31 janvier 2022 et fait état des contenus abordés à cette occasion, notamment en ce qui a trait au suivi des indicateurs de main-d'œuvre (stratégie de rétention et pratiques de gestion). Le thème de la reconnaissance a également été abordé; à ce sujet, une réflexion sera faite par le comité de direction afin d'élaborer un plan pour une vision globale de la reconnaissance.

11. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : RENCONTRE DU 23 FÉVRIER 2022

11.1 Rapport de la présidente

En l'absence de Mme Thérèse Joly, présidente du comité, M. Normand Rivest présente un résumé de la rencontre du 23 février dernier et fait état des principaux dossiers abordés, notamment le règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision pour lequel une recommandation a été émise à l'effet d'adopter ledit règlement sous réserve de son approbation par le MSSS en vertu de l'article 433.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

11.2 Règlement de régie interne du CMDP : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'article 433.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT l'accord du MSSS en date du 28 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption du *règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)* par l'assemblée générale annuelle du CMDP en date du 26 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique en date du 23 février 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-023

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'adopter le règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Lanaudière;

D'abroger le règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Lanaudière mis à jour le 28 janvier 2019. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est à noter que le projet de règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision prévoit que quatre membres sont nommés parmi les médecins, dentistes ou pharmaciens, sur recommandation du CMDP. À ce titre, lorsque ledit règlement aura été approuvé par le MSSS en vertu de l'article 433.3 de la LSSSS et adopté par le conseil d'administration, l'article 2.3.4 du règlement de régie interne du CMDP devra être révisé afin qu'il concorde avec celui du comité de révision.

12. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ - RENCONTRE DU 28 FÉVRIER 2022

12.1 Rapport du président

En l'absence de M. Renald Magny, président, M. Normand Rivest dépose un résumé de la rencontre et fait état des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 28 février 2022.

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

13. DÉMISSION DE DR MICHEL LAURENCE, MÉDECIN EXAMINATEUR

CONSIDÉRANT la nomination de Dr Michel Laurence à titre de médecin examinateur le 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT le préavis signifié le 8 février 2022 par Dr Michel Laurence annonçant sa démission à titre de médecin examinateur;

CONSIDÉRANT les dispositions du contrat de service intervenu en septembre 2021 entre Dr Michel Laurence et le CISSS de Lanaudière;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-024

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Dr Simon Kouz

« DE prendre acte de la démission de Docteur Michel Laurence, médecin examinateur. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La présidente-directrice générale confirme que des démarches seront faites afin d'embaucher un médecin examinateur pour remplacer Docteur Laurence.

14. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

14.1 Démissions / Congés

À la suite d'un questionnement quant au nombre de démissions, il est précisé que pour la plupart, un départ concorde avec une nomination et que les activités demeurent.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 22 février 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-025

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage
APPUYÉ PAR : Dr Simon Kouz

« D'accepter la démission de Docteur Christopher Ah-Lan (08461), hématologue, en date du 24 janvier 2022. »

« D'accepter la démission de Docteur Enrique Barcelo (10591), omnipraticien, en date du 9 décembre 2021. »

« D'accepter le congé de maternité de Docteure Lysanne Bellefeuille (14203), omnipraticienne, effectif à compter du 1er mai 2022 jusqu'au 1er mai 2023. »

« D'accepter la démission de Docteure Dominique Bernard (82270), omnipraticienne, à compter du 2 avril 2022. »

« D'accepter la démission de Docteur Carl Boucher (00279), anesthésiste, en date du 1er janvier 2022. »

« D'accepter la démission de Docteur François Charest (87188), omnipraticien, en date du 10 décembre 2021. »

« D'accepter le congé de maternité de Docteure Marie-Hélène Delisle (16156), pédopsychiatre, effectif à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 29 avril 2023. »

« D'accepter le congé de maternité de Docteure Catherine Dumont (18717), omnipraticienne, effectif à compter du 15 avril 2022 jusqu'au 15 avril 2023. »

« D'accepter la démission de Docteure Claudie Gauvreau (01570), neurologue, en date du 9 novembre 2021. »

« D'accepter la démission de Docteur Pierre Laflamme (82081), gastro-entérologue, en date du 1er décembre 2021. »

« D'accepter le congé de maternité de Docteure Laurence Laplante (18743), endocrinologue, effectif à compter du 23 décembre 2021 jusqu'au 3 octobre 2022. »

« D'accepter la démission de Docteur Vy-Van Le (10022), cardiologue, en date du 15 décembre 2021. »

« D'accepter la démission de Madame Audrey Marchildon Juneau (211751), pharmacienne, en date du 15 décembre 2021. »

« D'accepter le congé de maternité de Docteure Guy-Anne Massé-Bouille (15383), pédiatre, effectif à compter du 10 octobre 2021 jusqu'au 20 août 2022. »

« D'accepter la démission de Docteur Pierre-Jean Maziade (97269), Microbiologie, en date du 30 juin 2022. »

« D'accepter la démission de Docteure Ariane Morin-Quintal (18360), hématologue-Oncologue, en date du 1er février 2022. »

« D'accepter la démission de Docteure Lynda Ouchenir (17577), pédiatre, en date du 1er février 2022. »

« D'accepter la démission de Docteur Jean-Martin Payeur (12574), omnipraticien, en date du 6 janvier 2022. »

« D'accepter la démission de Docteur Hugues Poirier (98283), psychiatre, en date du 11 janvier 2022. »

« D'accepter la démission de Docteure Anna Maria Preziosi (17400), pédiatre, en date du 8 mars 2022. »

« D'accepter la démission de Docteur Éric Quan (03269), cardiologue, en date du 17 décembre 2021. »

« D'accepter la démission de Madame Cindy Tremblay (205123), pharmacienne, en date du 15 décembre 2021. »

« D'accepter le congé de maladie de Docteur Marc-Antoine Turgeon (20308), omnipraticien, effectif à compter du 15 novembre 2021, et ce, pour une durée indéterminée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

De plus, Docteur Prochette et Docteur Kouz soulignent la contribution des médecins suivants dont la démission est liée à leur départ à la retraite, soit : Docteur François Charest, omnipraticien, Docteur Pierre Laflamme, gastro-entérologue, ainsi que Docteur Pierre-Jean Maziade, microbiologiste.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-026

PROPOSÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette
APPUYÉ PAR : Dr Simon Kouz

« QU'une lettre de remerciement soit transmise à Dr François Charest, Dr Pierre Laflamme et Dr Pierre-Jean Maziade. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Octroi de statuts et privilèges

Pharmaciens :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP ;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-027

PROPOSÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

*« De nommer **Mme Mary Ghattas (213916)**, pharmacienne, à titre de membre associée du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation Centre hospitalier De Lanaudière, à compter du 7 mars 2022. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-028

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette

*« De nommer **Mme Geneviève Brassard (041065),** pharmacienne, à titre de membre actif du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation Hôpital Pierre-Le Gardeur, à compter du 7 mars 2022. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Médecins :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 22 février 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet soumis.

Sur proposition de Mme Geneviève Gagné, dûment appuyée par Mme Mélissa Djadi, les résolutions suivantes confirmant l'octroi de statut et des privilèges sont adoptées unanimement :

	Nom du médecin	Spécialité	No de résolution
1)	Bédard, Marie-Lène	Psychiatrie	CA CISSSLAN-2022/03-029
2)	Boily, Sara	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-030
3)	Constantin, Sara	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-031
4)	Ghobril, Mélanie	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-032
5)	Gontier-Dupré, Raphaëlle	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-033
6)	Goulet, Marie-Hélène	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-034
7)	Guilarte Moya, Liliam Gabriela	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-035
8)	Houle, Paul-Michel	Oncologie	CA CISSSLAN-2022/03-036
9)	Jobin-Cotnoir, Mélanie	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-037
10)	Kerba, Jean-Paul	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-038
11)	Le Page, Matthieu	Rhumatologie	CA CISSSLAN-2022/03-039
12)	Leroux, Élise	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-040
13)	Live, Thierry	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-041

Nom du médecin	Spécialité	No de résolution
14) Majeau, Valérie	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-042
15) Miron-Pichet, Roseline	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-043
16) Parenteau, Simon	Pneumologie	CA CISSSLAN-2022/03-044
17) Talbot, Martin	Anesthésiologie	CA CISSSLAN-2022/03-045
18) Veillette, Laurence	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-046
19) Vernier, Camille	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/03-047

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

14.3 Nomination des membres du comité de révision

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-048

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Dr Simon Kouz

« DE nommer les médecins suivants pour siéger au comité de révision :

CHDL :
- *Dr Mazaheer Pyarali, chirurgien général*
- *Dre Élisabeth Ledoux, radiologiste*
- *Membre substitut: Dre Francesca Dupuis, omnipraticienne*

HPLG :
- *Dre Valérie Desjardins, cardiologue*
- *Dr Michel Simard, omnipraticien*
- *Membre substitut : Dre Nathalie Dion, omnipraticienne* »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.4 Nomination - co-chefferie du département d'anesthésie

CONSIDÉRANT la démission de Dr Claude Barchéchat à titre de co-chef du département d'anesthésie en date du 8 février 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-049

PROPOSÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette
APPUYÉ PAR : Dr Simon Kouz

« DE nommer Dr Simon Joly, à titre de co-chef du département d'anesthésie. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

15. COMITÉ DE VÉRIFICATION - RENCONTRE DU 7 FÉVRIER 2022

15.1 Rapport de la présidente

En l'absence de Mme Esther Fournier, présidente, Geneviève Gagné fait état des principaux sujets discutés lors de la rencontre du 7 février dernier.

15.2 Rapport trimestriel AS-617 / période 9 2021-2022

Mme Chantal Garneau présente et commente le rapport trimestriel AS-617 de la période 9 / 2021-2022.

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre le rapport trimestriel AS-617 de la période 9 2021-2022 au plus tard le 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport trimestriel AS-617 de la période 9 2021-2022 par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le MSSS permet l'adoption du rapport trimestriel AS-617 à la date ultérieure la plus proche de celle de sa transmission;

CONSIDÉRANT les obligations découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) devant être respectées par l'établissement;

CONSIDÉRANT que, selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que, pour l'exercice financier 2021-2022, l'établissement présente un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 6 363 369 $ (25 798 $ aux activités d'exploitation et 6 337 571 $ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire. Le surplus des activités immobilières provient du gain sur les terrains découlant du transfert de propriétés provenant de la SQI.

CONSIDÉRANT que, le 7 février 2022, le comité de vérification a procédé à l'analyse des résultats financiers et du rapport des heures travaillées de la période 9 2021-2022 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-050

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'adopter le rapport trimestriel de la période 9 2021-2022 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 6 363 369 $ (25 798 $ aux activités d'exploitation et 6 337 571 $ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire ;

D'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes adoptées par le conseil d'administration. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.3 Autorisations d'emprunt pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Mme Chantal Garneau est présente afin de répondre aux questions des membres.

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'emprunt actuel autorisé par le conseil d'administration vient à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités du CISSS de Lanaudière reliées aux dépenses courantes de fonctionnement et celles reliées à la situation pandémique de la COVID-19 jusqu'au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT une prévision des dépenses de « Pandémie de COVID-19 » totalisant 250 000 000 $ selon d'une durée estimée d'urgence sanitaire de treize périodes pour l'exercice 2022-2023;

CONSIDÉRANT que des remboursements de comptes à recevoir et des avances pour couvrir les dépenses de fonctionnement et celles relatives à la situation pandémique de la COVID-19 sont à venir du MSSS ultérieurement;

CONSIDÉRANT que le déficit cumulé du CISSS de Lanaudière au 31 mars 2021 est de 13 790 040 $ pour le fonds d'exploitation;

CONSIDÉRANT que le budget de caisse prévoit un besoin de liquidités pouvant varier jusqu'à 307 000 000 $, soit 250 000 000 $ pour les coûts additionnels reliés à la COVID-19
et 57 000 000 $ pour les dépenses courantes de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'établissement transigera avec l'institution financière offrant le meilleur taux;

CONSIDÉRANT que le 7 février 2022, le comité de vérification a procédé à l'analyse et en recommande l'adoption;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-051

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

« D'autoriser la présidente-directrice générale, le président-directeur général adjoint ou la directrice des ressources financières à signer la demande d'autorisation d'emprunt qui sera adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que les documents afférents, jusqu'à concurrence de 250 000 000 $ pour les coûts additionnels reliés à la COVID-19 et 57 000 000 $ pour les dépenses courantes de fonctionnement ;

D'autoriser la présidente-directrice générale, le président-directeur général adjoint ou la directrice des ressources financières à signer les documents nécessaires pour obtenir la marge d'emprunt auprès de notre institution financière ou du Fonds de financement. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 25 avril 2022 à 18h30.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h35.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/03-052

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« DE lever la réunion. »

Adopté le 25 avril 2022

Jacques Perreault
Président du conseil d'administration

Maryse Poupart
Présidente-directrice générale et secrétaire

Pièces jointes : Résolutions CA CISSSLAN-2022/03-029 à CA CISSSLAN-2022/03-047